


Shash Petapan

NÉGOCIATION TERRITORIALE GLOBALE

Les parties reprennent le bâton de

parole



LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS CANADIEN ET QUÉBÉCOIS ET CEUX DES TROIS PREMIÈRES NATIONS MEMBRES DU REGROUPEMENT PETAPAN (ANCIENNEMENT LE CONSEIL TRIBAL MAMUITUN MAK NUTASHKUAN) ONT CONVENU DE RELANCER LA NÉGOCIATION SUR LA BASE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE D'ORDRE GÉNÉRAL (EPOG). CETTE DÉCISION SURVIENT UN PEU PLUS D'UN AN APRÈS QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EUT PLONGÉ LES POURPARLERS DANS L'IMPASSE, EN DÉPOSANT À LA TABLE CENTRALE UN DOCUMENT INTITULÉ « POSITION DU FÉDÉRAL SUR LA CERTITUDE » OÙ IL ÉNONÇAIT SA POSITION CONCERNANT LA RECONNAISSANCE DES DROITS AUTOCHTONES DANS LE CADRE D'UN FUTUR TRAITÉ.

Reprise de la négociation : **page 2**

Chronologie des événements : **pages 3-4**

Entrevue avec Sylvain Ross : **page 5**

Entrevue avec Mathias Mestenaepo : **page 6**

Reprise de la négociation

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS CANADIEN ET QUÉBÉCOIS ET CEUX DES TROIS PREMIÈRES NATIONS MEMBRES DU REGROUPEMENT PETAPAN (ANCIENNEMENT LE CONSEIL TRIBAL MAMUITUN MAK NUTASHKUAN) ONT CONVENU DE RELANCER LA NÉGOCIATION SUR LA BASE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE D'ORDRE GÉNÉRAL (EPOG). CETTE DÉCISION SURVIENT UN PEU PLUS D'UN AN APRÈS QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EUT PLONGÉ LES POURPARLERS DANS L'IMPASSE, EN DÉPOSANT À LA TABLE CENTRALE UN DOCUMENT INTITULÉ « POSITION DU FÉDÉRAL SUR LA CERTITUDE » OÙ IL ÉNONÇAIT SA POSITION CONCERNANT LA RECONNAISSANCE DES DROITS AUTOCHTONES DANS LE CADRE D'UN FUTUR TRAITÉ.

La reprise de la négociation a été annoncée à l'issue d'une réunion politique tenue le 20 octobre à Québec, à laquelle assistaient les trois chefs du Regroupement Petapan, soit MM. Clifford Moar de Mashtewiatsh, François Bellefleur de Nutashkuan et Denis Ross d'Essipit, le ministre des Affaires autochtones du Québec, M. Geoffrey Kelley, et le sous-ministre aux Affaires autochtones du Canada, M. Patrick Borbey. Lors d'une rencontre subséquente regroupant les membres de la partie innue, les chefs ont convenu de nommer M^e Sylvain Ross au poste de négociateur en chef pour le Regroupement Petapan.

À LA DÉFENSE DE L'EPOG

Dans le dernier numéro de *Shash Petapan*, nous annonçons qu'un comité d'analyse

coordonné par Sylvain Ross et avec la participation d'un représentant de chacune des Premières Nations, avait été mandaté par les trois chefs, afin de procéder à l'étude d'une proposition faite par le gouvernement fédéral, censée résoudre l'impasse dans laquelle se trouvait alors la négociation territoriale globale innue. M. Ross et les membres de son équipe devaient également tenter de mieux comprendre la position du fédéral à l'égard de ce que celui-ci qualifiait de « zones d'inconfort », et chercher à établir des rapprochements avec le gouvernement. Ce comité a déposé son rapport le 8 septembre 2011, à la lecture duquel on constate que la nouvelle formule fédérale appelée « variation de la technique de modification » n'a fait l'objet d'aucune discussion. Les parties se sont plutôt employées à relancer la négociation sur les bases de l'EPOG.

ENTENTE SUR CINQ DES SEPT MESURES

C'est ainsi que cinq des sept « mesures d'atténuation » sur lesquelles achoppaient les négociations (terres et ressources, clarté des droits exercés, sauvegarde, quittance et indemnité), furent résolues au cours de l'été, alors que les deux autres (formule de reconnaissance et ajout de nouveaux

droits), feront l'objet de discussions en aval, au moment où les parties auront acquis une vision plus globale du Traité. Rappelons que l'imposition de ces mesures avait d'abord entraîné un ralentissement des pourparlers à la Table centrale, puis leur interruption et la démission de Carl Nepton, négociateur en chef pour la partie innue.

DES DOMMAGES COLLATÉRAUX

Lors de la réunion du 8 septembre, au cours de laquelle fut déposé le rapport du comité d'analyse, les trois chefs du Regroupement Petapan se sont dits prêts à envisager une reprise de la négociation en insistant toutefois sur la tenue préalable d'une rencontre politique où ils auraient l'occasion d'adresser un blâme sévère au gouvernement fédéral pour les « dommages collatéraux » subis par les trois Premières Nations signataires. Selon eux, l'impasse provoquée par Ottawa aurait pu être évitée si le gouvernement avait « fait son travail » et analysé en profondeur les arguments développés par les Innus quelques jours avant le dépôt par le fédéral des sept « mesures d'atténuation ».

UN MESSAGE QUI A FAIT DU CHEMIN

C'est au cours de cette réunion politique tenue le 20 octobre 2011 que les parties se sont entendues pour reprendre la négociation. On voit donc que les appels répétés des trois chefs du Regroupement Petapan, enjoignant le gouvernement fédéral à respecter ses engagements et à négocier sur les bases de l'EPOG, ont porté fruit. Le Canada a entendu leur message et grâce au travail des membres du comité d'analyse (Innus, Québec et Canada), les représentants fédéraux ont pu constater que l'Entente de principe est un document qui répond largement à leurs objectifs et qui apaise leurs appréhensions, tout en préservant la formule de reconnaissance et de continuité des droits ancestraux, y compris le titre aborigène des Innus.

Pas facile de remettre une négociation



sur la voie

POSSIBILITÉ DE RAPPROCHEMENT

Lors de la rencontre du 14 juillet 2011, le fédéral dépose deux documents, l'un faisant état des objectifs qu'il cherche à atteindre avec la signature d'un futur traité et l'autre énumérant ses « zones d'inconfort » relatives à la formule de l'EPOG. Rappelons que c'est afin de mettre un terme à ces inconforts, sans pour autant procéder à l'extinction des droits autochtones, que les représentants d'Ottawa avaient proposé, le 17 juin 2011, un modèle de certitude appelé « variation de la technique de modification » censé préserver le titre aborigène et les droits ancestraux.

Fort du mandat que leur avaient confié les chefs Moar, Ross et Bellefleur, les représentants des Premières Nations signifient à la partie fédérale qu'ils sont là pour analyser la nouvelle formule de certitude proposée par le Canada, pour ensuite faire rapport à leurs commettants. Rien de plus. Ayant toutefois à l'esprit la directive du chef des négociations, Clifford Moar, de tenter de préserver le principe d'une négociation territoriale globale sur la base de l'EPOG, l'équipe de Sylvain Ross décide d'aborder, point par point, les sept mesures d'atténuation exigées depuis octobre 2010 par le négociateur fédéral. Rappelons que ces mesures sont à l'origine du dérapage et de la suspension de la négociation.

Les échanges sont tellement fructueux que le gouvernement accepte bientôt d'écarter l'analyse de la formule « variation de la technique de modification » afin de poursuivre les discussions uniquement sur la formule de l'EPOG. Il ressort de ces discussions que l'EPOG est tout à fait en mesure de rencontrer les objectifs et intérêts fédéraux, tout en préservant ceux des Premières Nations signataires. Tous reconnaissent alors que les positions sont loin d'être irréconciliables et qu'il y a désormais possibilité de rapprochement.

Aux termes de la réunion du 14 juillet, cinq des sept éléments en litige entre le fédéral et les Innus sont désamorcés (terres et ressources, clarté des droits exercés, sauvegarde, quittance et indemnité), et il est convenu de convoquer une autre réunion du comité d'analyse le 3 août, afin de préciser de façon plus formelle, les dispositions ayant fait l'objet de ce rapprochement.

OÙ IL EST QUESTION D'UNE REPRISE DE LA NÉGOCIATION

Dans une lettre adressée, le 28 juillet 2011, à Sylvain Ross et à Patrick Brunelle du Secrétariat aux Affaires autochtones du Québec, la représentante du fédéral, Louise Trépanier, écrit : « Sur la base de notre dernière rencontre et de l'optimisme alors exprimé quant aux possibilités de satisfaire aux inté-

rêts du Canada, c'est avec un enthousiasme renouvelé que le Canada participera à une nouvelle réunion le 3 août prochain à Québec. Tel qu'entendu, notre rôle sera de clarifier ce qui est nécessaire pour satisfaire les intérêts du Canada à l'égard de la certitude et de la reconnaissance des droits et de déterminer s'il existe une solution mutuellement acceptable. Notre travail est donc crucial, puisqu'il permettra ultimement aux parties de savoir si une reprise des négociations est possible ».

LE CANADA EST SATISFAIT

Lors de la rencontre technique du 3 août, à laquelle assistent les représentants du gouvernement canadien, la partie innue présente un exposé portant sur sa compréhension de chacun des cinq éléments ayant fait l'objet d'ouverture de la part du fédéral. Des échanges entre les parties ont lieu et on en arrive à la conclusion que le Canada est à l'aise avec les éléments de réponse fournis par les Innus concernant la formule de reconnaissance et de certitude. La représentante fédérale précise qu'elle va préparer un rapport favorable destiné au Conseil des ministres.

OTTAWA ET QUÉBEC VEULENT REPREDRE LA NÉGOCIATION

C'est dans le cadre d'une conférence téléphonique se déroulant le 16 août 2011 et à laquelle participent des représentants du Canada, du Québec et des Innus, que Louise Trépanier confirme qu'en regard des sept éléments qui ne rencontraient pas les intérêts fédéraux, cinq de ceux-ci ont fait l'objet de tels progrès, qu'ils permettent au fédéral d'atteindre les objectifs recherchés. Concernant les deux autres (reconnaissance et nouveaux droits) les discussions ont permis de rétrécir considérablement le fossé entre les parties. Louise Trépanier propose de reporter les discussions à ce sujet, puisque certaines réponses émaneront d'une vision plus globale du Traité. Autrement dit, c'est lorsque l'ensemble des effets et modalités relatifs aux droits ancestraux, incluant le titre aborigène, auront été décrits que l'on pourra apprécier si ces derniers apportent un niveau de certitude satisfaisant, et ce, autant pour les parties fédérale et québécoise que pour les Innus. Il faut se rappeler que c'est cette position qui a toujours été

définie par les Innus et qui avait fait l'objet d'échange de correspondances entre les Innus et le fédéral avant la ratification de l'EPOG en 2004.

Lors de cette même discussion téléphonique, il est proposé par le fédéral de former un comité de travail qui permettrait aux avocats des parties de procéder à la rédaction de textes concernant les cinq éléments consensuels. Parallèlement aux travaux de ce comité, le Canada propose de lever la suspension de la Table centrale et de reprendre le processus de négociation sur la base de l'EPOG. Le Québec se dit d'accord avec cette proposition. Quant aux Innus, Sylvain Ross rappelle que son mandat est limité, et qu'il doit consulter les chefs avant d'appuyer une telle proposition.

CLIFFORD MOAR VEUT DES GARANTIES

Les chefs et les négociateurs locaux sont donc conviés à une réunion du Regroupement Petapan, qui a lieu à Chicoutimi, le 8 septembre 2011. Sylvain Ross y déclare que le mandat qu'on lui a confié a non seulement atteint ses objectifs, mais qu'il les a dépassés : « Nous avons réussi à mettre de côté l'alternative fédérale qui se voulait une substitution à la formule de reconnaissance et de certitude prévue au chapitre 3 de l'EPOG, dit-il. Nous pourrions reprendre la négociation sur la base de l'EPOG, ayant écarté cinq des mesures d'atténuation que voulait nous imposer le fédéral et étant en bonne voie de régler les deux autres ».

Dans la discussion qui s'ensuit, le chef Moar fait remarquer que le fédéral a « voulu nous en passer une », et qu'il a, à toute fin pratique, bloqué la négociation pendant un an. « Les dommages collatéraux d'une telle approche sont nombreux dit-il : démission de notre négociateur en chef, accroissement de la dette, perte du lien de confiance, abandon des plans de travail de négociation et instauration d'un climat où priment la méfiance et la mauvaise foi ».

Le chef Moar ajoute que dans de telles circonstances, les Innus sont en droit d'exiger certaines garanties de la part du fédéral. Il demande à ce qu'un plan de travail soit élaboré, afin de définir le mandat de nos négociateurs. Il veut également rencontrer

les ministres Duncan au fédéral, et Kelley au provincial, afin que tout le monde soit sur la même longueur d'onde et qu'il ne soit plus jamais question de revenir sur ses engagements. « Notre équipe a fait un bon travail en réorientant la négociation vers l'EPOG plutôt que vers une formule alternative, dit-il. Il est temps de se remettre à l'ouvrage sans toutefois oublier d'adresser des blâmes à ceux qui les méritent. »

ÇA PRESSE!

Lors d'une conférence téléphonique tenue le 3 octobre et regroupant les représentants des trois parties, Sylvain Ross annonce que les chefs sont satisfaits du dénouement, mais qu'ils demeurent déçus qu'une telle situation soit survenue alors qu'elle aurait pu être évitée. Il est également mentionné que les chefs veulent obtenir une rencontre politique, afin de s'assurer que le ministre Duncan entérine bien les recommandations du comité d'analyse. Sylvain Ross ajoute que les chefs veulent également convenir de certains points concernant le mandat des négociateurs, le modèle de négociation et l'établissement d'un échéancier réaliste. La réunion demandée s'est déroulée fin octobre et nous vous transmettrons plus de détails à son sujet dans un prochain numéro de *Shash Petapan*.

Shash Petapan

Novembre 2011, volume 1, numéro 11



Une publication du Regroupement Petapan (anciennement Conseil tribal Mamuitun mak Nutashkuan - Négociation), s'adressant à tous les membres des Premières Nations engagées dans le processus de revendication territoriale globale avec les gouvernements canadien et québécois, dans le cadre de l'Entente de principe d'ordre général.

Éditeur: Raoul Kanapé
Production et design graphique: Panache design
Traduction: Louise Canapé



Pas de temps à perdre!



Voici l'essentiel d'une entrevue que nous a accordée Sylvain Ross qui, tout au long de l'été, a mené, au nom du Regroupement Petapan, des pourparlers avec le Canada et le Québec concernant une éventuelle reprise des négociations territoriales globales sur les bases de l'Entente de principe d'ordre général (EPOG).

Question: LE PROCESSUS DE NÉGOCIATION AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EST VENU BIEN PRÊT DE DÉRAILLER, MAIS IL FAUT RECONNAÎTRE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC A LUI AUSSI ÉTÉ À L'ORIGINE DE BLOCAGES MAJEURS À DIVERSES OCCASIONS. SI NOUS PARVENONS À RELANCER LES NÉGOCIATIONS AVEC OTTAWA, QUÉBEC VA-T-IL EMBOÎTER LE PAS?

Réponse: Je ne peux évidemment pas parler au nom du gouvernement du Québec, mais tout indique que celui-ci tient à ce que la négociation territoriale globale redémarre. Le ministre Geoffrey Kelley et le premier ministre lui-même nous l'ont clairement indiqué. Il faut également mentionner les nombreuses interventions qu'ont faites le ministre Kelley et ses adjoints auprès de leurs collègues fédéraux, afin d'organiser ces pourparlers auxquels Québec a toujours participé. À entendre les représentants du Québec, ils sont d'avis qu'il faut reprendre les négociations le plus rapidement possible et en accélérer la cadence.

Question: CROYEZ-VOUS QU'IL SOIT POSSIBLE DE L'ACCÉLÉRER LA CADENCE DES NÉGOCIATIONS?

Réponse: Il y a 30 ans que ça dure et il faut que ça aboutisse! Les Innus en ont assez et les chefs ont aussi été clairs quant à une



Sylvain Ross

reprise des négociations et ont émis des conditions non négociables. Le Québec, pour sa part, en a assez et j'ajouterais que le gouvernement fédéral en a tellement assez qu'il a fixé une date butoir: s'il n'y a pas de progrès à la Table centrale d'ici le 31 mars 2012, fini les négociations! Le ministre Duncan l'a clairement indiqué à ses fonctionnaires: il veut qu'on lui présente des ententes sur certains chapitres et qu'on lui démontre que les équipes progressent vers la signature d'un traité, sinon le mandat des négociateurs fédéraux ne sera pas renouvelé. Nous n'avons donc pas le choix: il faut bouger. Pour ce faire, les parties devront revoir le « pattern » des négociations, c'est-à-dire qu'il faudra envisager de nouvelles façons de procéder.

Question: COMMENT S'Y PRENDRE POUR PROCÉDER DIFFÉREMMENT?

Réponse: Il faudrait que les trois parties

accordent à leurs représentants respectifs le pouvoir de prendre des décisions et de progresser selon leur bon jugement dans la conduite des négociations. Les machines fédérale et provinciale sont, en effet, trop lourdes pour exiger des négociateurs qu'ils passent leur temps à se valider auprès de leurs commettants: on perd énormément de temps à faire l'aller-retour entre Ottawa, Québec et la Table centrale. Les grands accords politiques sont généralement le fruit de séances intensives de travail débouchant sur des consensus qu'il s'agit ensuite de formuler dans un langage juridique élaboré par des experts, avant de les soumettre à l'approbation des décideurs. Il faudrait donc adopter une approche par objectif qui consisterait à aborder chaque dossier de façon globale, plutôt que d'en négocier les points un par un. Si les négociateurs doivent s'enfermer plusieurs jours de suite dans des salles de réunion afin d'en arriver à des ententes, qu'ils le fassent! Pourvu qu'on parvienne à livrer des résultats.

Question: QUE VA-T-IL SE PRODUIRE MAINTENANT?

Réponse: Si tout le monde est d'accord, nous allons relancer le processus de négociation le plus rapidement possible en prenant soin, au préalable, de dénoncer le comportement du fédéral depuis le dépôt de leur position, le 6 octobre 2011. Nous allons ensuite revoir, avec les deux paliers de gouvernement, les mandats de leur négociateur respectif, adopter un nouveau « pattern » de négociation, établir un plan de travail réaliste devant nous conduire à l'échéancier du 31 mars 2012, tout en nous assurant que les pourparlers reprennent sur les bases de l'EPOG.

La reconnaissance de nos droits est essentielle à une reprise de la négociation

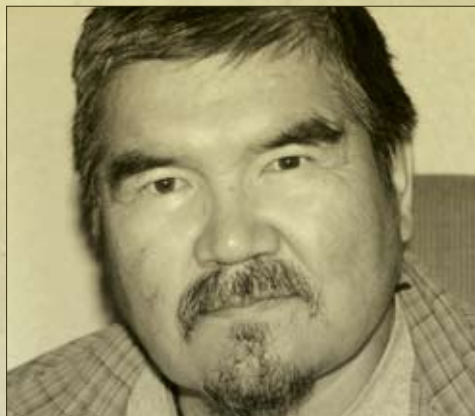
Mathias Mestenaepo, coordonnateur local des négociations pour la Première Nation des Innus de Nutashkuan, répond ici aux questions de Raoul Kanapé, responsable des communications pour le Regroupement Petapan. À l'ordre du jour: reprise de la négociation.

Question: QUELLE EST VOTRE POSITION EN REGARD DE LA SUSPENSION DE LA NÉGOCIATION PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL?

Réponse: Quel que soit l'état d'avancement des travaux à la Table centrale, j'ai toujours insisté sur l'importance qu'il y a à reconnaître les droits des Innus dans le cadre de la négociation. C'est donc dire à quel point j'ai été choqué par la position du Canada qui, selon moi, a fait preuve de mauvaise foi en amorçant, au mois d'octobre 2010, une démarche visant à tromper les trois Premières Nations signataires de l'EPOG. Le fédéral brandissait alors le spectre de la dépendance étatique de façon à affermir son contrôle sur les Innus avec l'intention de les priver de leurs droits. Mais les droits innus ne peuvent être limités ni dans le temps, ni dans l'espace: ils ont toujours existé et existeront toujours.

Question: COMMENT ENTREVOYEZ-VOUS UNE ÉVENTUELLE REPRISSE DES NÉGOCIATIONS SUR LES BASES DE L'EPOG?

Réponse: Il faudra se parler dans le blanc des yeux et tenir un discours constructif, afin que les Innus puissent s'émanciper dans toutes les sphères qui les entourent. Nous avons un passé fondé sur une forme d'autonomie qui nous est propre et qui nous a permis de vivre et de prospérer bien avant l'arrivée des Européens. Ce passé n'est malheureusement pas reconnu à sa juste valeur. Pour que les négociations aient des chances de succès, il est indis-



Mathias Mestenaepo

pensable que toutes les parties à la Table centrale reconnaissent que l'autonomie gouvernementale innue est pleinement applicable dans la société contemporaine.

Question: ON PARLE D'UNE NOUVELLE FAÇON DE NÉGOCIER. COMMENT VOYEZ-VOUS CELA?

Réponse: Nous retournerons à la Table centrale lorsque nous serons convaincus de la bonne foi des parties gouvernementales et tout indique qu'à l'heure actuelle, Ottawa et Québec sont prêts à s'engager sur la voie d'un dialogue ouvert et transparent. Dès le départ, il est important que chacun reconnaisse que les Innus ont des droits sur leur territoire et que celui-ci subit, depuis des siècles, une forme d'occupation dont il faut corriger les séquelles et les effets sur nos Premières Nations. Si nous négocions sur de telles bases, je suis convaincu que nous arriverons à de bons résultats.

Question: QUELLE IMPORTANCE AURONT LES COMMUNICATIONS DANS CE PROCESSUS?

Réponse: Il est essentiel que les Innus puissent suivre l'évolution des travaux à la Table centrale et que nous ne donnions jamais l'impression que tout est réglé à l'avance.



Raoul Kanapé

Il faudra également mettre l'emphase sur des communications en langue innue plutôt qu'exclusivement en français. Je reconnais que certains concepts techniques et juridiques sont difficiles à exprimer dans cette langue, mais cela ne devrait pas nous empêcher de tout mettre en œuvre pour les transmettre et les partager en innu aimun.

Question: POURQUOI EST-IL IMPORTANT, SELON VOUS, DE SIGNER UN TRAITÉ?

Réponse: Je crois que le futur traité va entraîner un renouveau qui permettra à notre Première Nation de rassembler ses forces et de prendre sa place dans les sociétés canadienne et québécoise, sans constamment avoir l'impression d'être «à côté de la coche». Les Innus entretiennent un lien avec le territoire qui leur est particulier. C'est ce lien qui modèle leur vie et détermine la nature de leurs droits d'accès, d'utilisation et de gestion de leur territoire selon des pratiques qui leurs sont propres. Les effets et modalités de ces droits seront précisés dans un futur traité et c'est pourquoi il est important que nous en discussions avec nos voisins, afin que ceux-ci les reconnaissent et cessent de les violer à chaque fois qu'ils en ont l'occasion.